Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOMMET DU G8 ET INSTITUTIONS DÉPENDANT DU DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE

Les activités d'enseignement se dérouleront normalement

Après examen de la situation, et en coordination avec les autorités de police, le DFJ a décidé que les établissements de formation situés en bordure ou dans la zone " jaune " du dispositif de sécurité mis en place pour le sommet du G8 poursuivront normalement leurs activités. Seul le collège de l'Elysée, situé en partie dans le périmètre sécurisé, sera fermé les 2 et 3 juin. Cette approche est fondée sur une appréciation pragmatique et sereine et tient compte du calendrier des manifestations.

Le DFJ, par l'entremise d'un groupe de travail ad hoc, a examiné la situation de ses établissements et institutions concernés par les mesures de sécurité définies en vue du sommet du G8 (notamment la Haute école pédagogique, le gymnase Auguste Piccard ou les collèges de Floréal, de l'Elysée et de la Croix d'Ouchy, situés en bordure ou au sein du périmètre " jaune " d'exclusion des manifestations). En étroite collaboration avec les autorités de police et en regard des effets de calendrier (pont de l'Ascension et absence d'annonce de manifestations les 2 et 3 juin), la direction du DFJ a opté pour le maintien de ses prestations tout en émettant quelques recommandations.

- Les établissements ont été invités à ne pas organiser de courses d'école à destination ou devant transiter par des lieux dont l'accès est rendu difficile en raison du dispositif de sécurité ou de perturbations de transport entre le 26 mai et le 4 juin.

- Le collège de l'Elysée, dont une partie des installations se trouve dans le périmètre sécurisé et ne peut être utilisée, sera fermé le lundi 2 et le mardi 3 juin. Un service minimum d'accueil scolaire sera toutefois mis sur pied.

- Les examens prévus au sein de la formation professionnelle sont maintenus. Il en est

de même pour les examens d'admission au gymnase.

- Les dispositions réglementaires usuelles en matière d'obligation de suivre les cours doivent être respectées aussi bien par les élèves de l'enseignement obligatoire que par ceux du post-obligatoire (notamment gymnases).

- Contrairement à certaines informations parues dans la presse, l'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne restera ouvert. Si l'abri de la protection civile a été réquisitionné, ce n'est pas le cas du bâtiment scolaire.

- Une ligne téléphonique sera disponible au 1600 79 999 dès le lundi 24 mai à 12 heures où un message reprendra l'essentiel de ces informations. En cas de changement de dispositions, de nouvelles informations seraient disponibles par ce canal, ainsi que sur le site Internet du DFJ www.dfj.vd.ch.

Il est également rappelé aux personnes concernées de se déplacer en possession d'une pièce d'identité à proximité du dispositif de sécurité, ceci en raison des contrôles plus fréquents qui pourront y être effectués.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 mai 2003

DFJ, Ph. Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation et président du groupe DFJ-G8, 021 316 34 01